

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le jeudi 9 octobre 2008, à 16 h 20, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Raymond Dion, conseiller
M. François Picard, conseiller
M^{me} Marie France Trudel, conseillère
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M^{me} Lisette Lepage, conseillère
M^{me} Denise Trudel, conseillère
M. Alain Marcoux, directeur général

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0456

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 9 octobre 2008, en retirant le sommaire décisionnel suivant :

- DG2008-120 intitulé : « *Nomination de monsieur Guy Vachon au conseil d'administration de l'Aéroport de Québec inc.* ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0457

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 septembre 2008

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0458

Avis de modification numéro 2 au contrat relatif au transport de lixiviats provenant du lieu d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010 - AP2008-439 (CT-2171402) — (Ra-1421)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 78 899,63 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Sani-Charlevoix inc. », en vertu de la résolution numéro CA-2008-0122 adoptée par le conseil d'agglomération le 18 mars 2008, pour le transport de lixiviats provenant du lieu d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps durant la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2010, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0459

Nomination de monsieur Jacques Champagne au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Québec - DG2008-121 (Ra-1423)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu de nommer monsieur Jacques Champagne, à titre de représentant de la Ville, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Québec (APQ), pour un terme de trois (3) ans.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0460

Approbation du Règlement No 228 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 240 000 \$ pour l'amélioration de processus, de systèmes et de technologies prévue en 2008 du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-062 (Ra-1422)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le *Règlement No 228 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 240 000 \$ pour l'amélioration de processus, de systèmes et de technologies prévue en 2008*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 3 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0461

Virement de crédits n° 2008-02 et affectation de revenus supplémentaires - Dépense supplémentaire en carburant - Réseau de transport de la Capitale - FN2008-063 (Ra-1422)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

Il est résolu d'autoriser :

- 1° le virement de crédits n° 2008-02 au montant de 2 248 000 \$, afin d'assurer la disponibilité des fonds requis pour la dépense en carburant du Réseau de transport de la Capitale;
- 2° l'affectation des revenus supplémentaires des utilisateurs d'un montant de 2 909 000 \$ à la dépense en carburant;

tel que demandé par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, en vertu de la résolution numéro 08-120 adoptée lors de sa séance tenue le 3 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0462

Prise d'acte du rapport déterminant les conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, effectué le 16 septembre 2008 - FN2008-064 (Ra-1423)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, en date du 1^{er} octobre 2008, avec une échéance moyenne de deux (2) ans et sept (7) mois, pour un coût moyen de 3,83026 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0463

Virement de fonds - Affectation, au poste « contingent », d'un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ - FN2008-066 (Ra-1423)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

Il est résolu d'autoriser un virement de fonds de 1 000 000 \$ provenant de revenus supplémentaires des postes « autres revenus » et « droits de mutation » au poste « contingent » de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0464

Bail à intervenir entre la Ville de Québec et « Bell Mobilité inc. », relativement à la location de deux (2) parties du lot 1 109 246 du cadastre du Québec dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2008-097 (Ra-1423)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel la Ville de Québec loue, à « Bell Mobilité inc. », un immeuble connu comme étant deux (2) parties du lot 1 109 246 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Québec, tel que montré au plan préparé le 23 avril 2008 par madame Hélène Thivierge, arpenteur-géomètre, sous le numéro 194 de ses minutes, pour une durée initiale de cinq (5) ans avec option de renouvellement, en considération d'un loyer annuel initial de 10 000 \$ excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles apparaissant au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0465

Bail à intervenir entre la Ville de Québec et la « Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures », relativement à la location de locaux afin de maintenir une caserne de pompiers - GI2008-106 (CT-GI2008-106) — (Ra-1421)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures loue, à la Ville, des locaux situés dans l'édifice municipal sis sur la rue de Copenhague afin d'y maintenir une caserne de pompiers, pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008, selon les conditions mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0466

Acquisition, pour fins municipales, du lot 1 755 507 du cadastre du Québec, avec bâtisses dessus construites sises au 887-889, boulevard Raymond - Arrondissement Beauport - GI2008-114 (CT-GI2008-114) — (Ra-1423)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de monsieur Mario Noël, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 755 507 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisses dessus construites sises au 887-889, boulevard Raymond, pour un montant de 171 500 \$ excluant les taxes, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel;

2° le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0467

Adjudication, à « BPR Infrastructure inc. », d'un contrat de services professionnels pour l'ingénierie préliminaire du projet « Réservoir de rétention Maizerets » (PRR2006234) - Arrondissement Limoilou - IN2008-051 (CT-2168427)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adjuger, à « BPR Infrastructure inc. », le contrat de services professionnels en vue de la réalisation de l'ingénierie préliminaire du projet « Réservoir de rétention Maizerets », dans l'arrondissement Limoilou, pour un montant de 521 031 \$ incluant les taxes, conformément à la proposition en date du 20 novembre 2007 et à l'échéancier remis le 27 mai 2008, ce contrat étant octroyé sans appel d'offres et faisant partie des exceptions prévues à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0468

Modification de la résolution numéro CV-2002-0166 relative à la présentation de projets pour fins financières au programme « Agir pour l'emploi et la qualité de vie - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » - IN2008-081 (Ra-1422)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de modifier la résolution numéro CV-2002-0166, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance du 2 avril 2002, relative à la présentation de projets pour fins financières au programme « Agir pour l'emploi et la qualité de vie - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » par la suppression du point 4 et son remplacement par le texte suivant : « d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie ou le directeur général adjoint au Développement durable à signer toute attestation, réclamation ou autres documents relatifs à la gestion des protocoles d'entente signés; ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0469

Octroi de la contribution financière de la Ville de Québec de dix pour cent (10%) pour le supplément de loyer, dans le cadre du programme de supplément de loyer - volet régulier, jusqu'au 31 mars 2013 - OM2008-003 (CT-OM2008-003) — (Ra-1422)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'octroyer la contribution financière de dix pour cent (10 %) de la Ville de Québec, relativement aux sept-cent-soixante-et-onze (771) unités de logements déterminées à l'entente de gestion numéro 1685 prévue pour le supplément au loyer, et ce, jusqu'au 31 mars 2013, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2013 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0470

Contrat à intervenir entre la Ville de Québec, représentée par l'Office du tourisme de Québec et « QuébéComm Télévision (2008) inc. » - Versement d'un montant pour le « Spectacle Paris-Québec sous les étoiles - Québec, 24 août 2008 », diffusion France 2 - OT2008-015 (Ra-1423)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un contrat à intervenir entre la Ville et « QuébéComm Télévision (2008) inc. », relativement au versement d'un montant de 125 000 \$ incluant les taxes, pour le « Spectacle Paris-Québec sous les étoiles - Québec, 24 août 2008 », diffusion France 2, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement, à « QuébéComm Télévision (2008) inc. », d'un montant de 125 000 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0471

Renouvellement de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec pour la mise en place d'une équipe d'intervention spécialisée en matières dangereuses - RH2008-254 (CT-RH2008-254)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une lettre d'entente relative aux interventions en présence de matières dangereuses à intervenir entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de lettre d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° un virement d'un montant de 3 500 \$, du poste contingent d'agglomération vers l'activité 2210500 (brigade de l'extinction), pour les CRB suivants : 23600, 23800 et 23900 du budget de fonctionnement du Service de protection contre l'incendie.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0472

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de sites, R.A.V.Q. 390 - DE2008-120 (Ra-1423)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement édictant un programme par lequel un requérant admissible peut présenter une demande de subvention visant des travaux reliés à des contraintes de sites qui sont nécessaires à la réalisation de logements sociaux.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0473

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'application du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de sites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 392 - DE2008-120

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 500 000 \$ pour l'octroi de subventions dans le cadre de l'application du *Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de sites*.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée, remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0474

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux des phases V et VI de renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 397 - EN2008-046 (Ra-1423)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux des phases V et VI de renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'ordonner des travaux de parachèvement des phases III et IV de renaturalisation de la rivière Saint-Charles sur la rive gauche de ce cours d'eau entre le pont Scott et le pont Samson ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement n'a pas pour effet de modifier le montant de la dépense autorisée ni celui de l'emprunt décrété, lesquels demeurent fixés à 11 610 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0475

Règlement de l'agglomération sur le stationnement de véhicules de gros gabarit, R.A.V.Q. 182 - A1DA2007-053

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le stationnement de véhicules de gros gabarit, R.A.V.Q. 182*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0476

Règlement de l'agglomération sur des voies réservées à l'usage exclusif de certains véhicules sur le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Marie-de-l'Incarnation et la côte de la Pente-Douce, R.A.V.Q. 395 - AT2008-265

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des voies réservées à l'usage exclusif de certains véhicules sur le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Marie-de-l'Incarnation et la côte de la Pente-Douce, R.A.V.Q. 395.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0477

Règlement de l'agglomération sur les services professionnels pour le réaménagement du secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 396 - AT2008-231

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels pour le réaménagement du secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 396.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2008-0478

Clôture de la séance

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu que ladite séance soit levée à 16 h 30.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh